

## Inscription à un examen DELF DALF TCF

Prenez connaissance des informations ci-dessous avant de vous inscrire !

### 1. Inscription

#### Comment s'inscrire

Pour chaque examen, un jour d'inscription est fixé. Ce jour est indiqué sur les calendriers d'examen disponibles sur la page d'accueil du site. Vous pouvez également nous contacter pour connaître ces dates.

Les inscriptions se font en ligne sur le site du centre d'examen : [cel-gip.fr](http://cel-gip.fr)

Il faut remplir un formulaire en ligne, y déposer une copie de pièce d'identité en cours de validité et une photo d'identité, en version électronique, et indiquer le mode de paiement des frais d'inscription :

- virement avec le RIB mis à disposition
- Chèque à renvoyer par voie postale à :  
GIP CEL – 28 rue de saurupt BP 3039- 54012 NANCY CEDEX

Le paiement doit être effectué dans un délai maximum d'une semaine après l'inscription.

Les inscriptions sont closes une fois que le nombre maximum de candidats est atteint.

#### Validation de l'inscription

Si l'inscription est complète, un mail de confirmation d'inscription sera envoyé au candidats.

Et une convocation sera envoyée par mail quelques semaines avant l'examen. La convocation précisera l'adresse du lieu d'examen, le jour et les horaires de passages.

➤ *Si la convocation n'est toujours pas reçue une semaine avant la date d'examen, contactez le centre d'examen au plus vite.*

Si vous changez d'adresse mail ou postale, merci de nous communiquer la nouvelle adresse par mail ou téléphone.

#### Conseil d'inscription – DELF DALF

➤ *Inscrivez-vous pour le niveau que vous avez réellement, pas le niveau que vous souhaiteriez avoir. Autrement vous risquez d'échouer.*

#### Aménagement des épreuves pour les personnes en situation de handicap

La personne en situation de handicap doit fournir au moment de l'inscription un certificat médical précisant la nature de son handicap ainsi que les recommandations d'aménagement prescrites par le médecin.

### 2. Empêchements

#### Annulation d'inscription ou absence aux épreuves

Le candidat doit s'assurer avant de s'inscrire qu'il sera bien disponible aux dates indiquées.

Toute demande d'annulation et de report (ou de remboursement) moins de 30 jours avant l'examen ne sera pas possible sans demande écrite accompagnée d'un justificatif officiel. Cette demande devra parvenir au centre d'examen au plus tard 48 h après les épreuves.

Cette demande sera soumise à France Education International qui acceptera ou non cette annulation. Nous vous informerons de leur réponse. Si cette réponse est positive, nous vous proposerons un report ou un remboursement.

➤ *Attention, le report de session n'est accordé qu'une seule fois. En cas de nouvelle absence à la session de report, les droits d'inscription seront définitivement perdus.*

#### Retard

Le candidat doit contacter le centre d'examen aux numéros indiqués sur la convocation avant l'heure du rendez-vous.

Pour être reporté, le candidat devra présenter un justificatif dans les 48 heures suivant la date des épreuves collectives (y compris en cas de retard dû aux transports en commun).

➤ *Sans justificatif, les frais d'inscriptions ne seront pas remboursés.*

### 3. Déroulement

#### Le jour de l'examen

Le candidat doit arriver à l'heure en respectant les horaires indiqués sur la convocation (venir au minimum 15 minutes avant) et présenter une pièce d'identité originale (pas de photocopie) avec photo et en cours de validité.

- *Les candidats sans pièce d'identité ne seront pas autorisés à passer les examens, et les frais d'inscriptions ne seront pas remboursés.*

#### Pendant l'examen

Le candidat doit vérifier l'exactitude de ses informations personnelles sur la convocation, car ce sont ces mêmes informations qui figureront sur son diplôme ou attestation ; écrire avec un stylo (le crayon à papier est interdit) ; utiliser le matériel et les documents distribués.

- *Tout usage d'un autre document que ceux autorisés sera considéré comme une tentative de fraude.*
- *Les téléphones portables ou objets connectés sont interdits, et doivent être éteints.*

### 4. Fraude

Tricher lors d'un examen est une fraude.

Les actions suivantes sont considérées comme des fraudes :

- se faire remplacer par une autre personne lors d'une épreuve (c'est une usurpation d'identité)
- utiliser un appareil permettant d'échanger ou de consulter des informations (téléphone portable, montre connectée, etc.)
- prendre en photo les épreuves ou enregistrer les bandes sonores
- utiliser un appareil permettant l'écoute de fichiers audio
- communiquer avec d'autres candidats pendant l'épreuve
- utiliser du papier ou des documents autres que ceux fournis
- commettre un plagiat (reproduire partiellement ou intégralement des documents existants, qu'ils aient été mémorisés ou copiés)
- copier sur son voisin
- falsifier un document officiel comme une attestation de résultats
- utiliser de faux documents pour prouver son identité
- voler des documents confidentiels comme les sujets, etc.

En cas de fraude, vous risquez l'annulation de vos résultats, l'interdiction de passer un examen pendant plusieurs années, des sanctions pénales pour les cas les plus graves.

### 5. Résultats

#### Attestations et diplômes

Les attestations de réussite ou relevés de notes aux examens sont émis entre 10 et 30 jours suivant la session, et envoyées par mail.

Les diplômes DELF/DALF sont émis dans les 4 ou 5 mois suivant la fin de la session.

#### Consultation des copies

- DELF DALF

En cas d'échec, le candidat peut consulter sa copie d'examen. Le candidat doit demander un rendez-vous au centre d'examen. Il est le seul autorisé à voir ses épreuves. Il ne sera en aucun cas transmis de photocopie du dossier d'examen.

- TCF : s'adresser à France Education International